

OBJECTIFS DE LA FORMATION:

Maitriser la réglementation relative aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation catégorie Opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

Réglementation et sécurité environnementale

- Cadre réglementaire français: lois Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes: plan Ecophyto
- Définition des produits phytopharmaceutiques. Produits autorisés et produits illégaux.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Utilisation des produits. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur, des tiers
- Consignation de toute utilisation des pesticides, réglementation spécifique à l'activité
- Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.
- Dangerosité pour l'environnement , situations d'exposition aux dangers
- Prévention des risques. Zonage (zones protégées, périmètre de captage...)
- Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage
- Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits

Santé et sécurité de l'applicateur et des espaces ouverts au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits
- Situations d'exposition aux dangers
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.
- Principales mesures de prévention.
- Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi



Pour qui ?

Toute personne souhaitant réaliser des applications de produits phytosanitaires dans le cadre de missions de travaux et prestations de services (Salarié d'entreprise de travaux agricole et services, Salarié espaces verts,...)



Durée

2 journées soit 14H Primo certificat

1 journée soit 7H pour le renouvellement



Moyens pédagogiques

Etude de cas à partir de vidéos, photos et/ou articles de presse.

Etude de thèmes à partir des expériences professionnelles des stagiaires.

Questionnaires d'auto-positionnement

PROGRAMME DE FORMATION (SUITE)

Santé et sécurité de l'applicateur et des espaces ouverts au public (suite)

- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers
- Principales consignes et réglementation
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident
- Principaux symptômes d'empoisonnement. ;
- Mesures d'alerte des premiers secours
- Signalement de l'accident auprès de Phyt'attitude (réseau de toxicovigilance)

Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- ·Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.
- ·Techniques de lutte intégrée
- ·Evaluation comparative de l'utilisation des produits

MODALITÉ D'ENCADREMENT

Le CFPPA de Ondes dispose d'un service administratif, d'un service qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation formative collective et correction
Vérification des connaissances par QCM
Le formateur évalue la satisfaction des stagiaires au moyen d'un questionnaire standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.



Conditions matérielles

Salle, tables et chaises, vidéoprojecteur, tableau interactif, tablettes numériques pour QCM



Nombre de participants

10 personnes maximum



Accessibilité

Accès à la formation pour toutes et pour tous, Site Accessible aux personnes en situation de handicap



Renseignements et tarifs

05 61 37 65 87
cfppa.ondes@educagri.fr